

Lettre ouverte au Président du Tribunal Judiciaire de Nanterre

Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire de Nanterre,

Le mercredi 18 février 2026, un Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP) de la Structure d'Accompagnement vers la Sortie du Centre Pénitentiaire d'Osny-Pontoise a été convoqué au commissariat, placé en garde à vue et son domicile a été perquisitionné.

Nous avons appris avec sidération que cette procédure aussi violente qu'incompréhensible au regard des missions qui sont les nôtres avait été menée sous le contrôle du Parquet de Nanterre.

De ce fait, étant aussi des fonctionnaires du Ministère de la Justice travaillant dans le département des Hauts-de-Seine, nous souhaitons exprimer nos inquiétudes quant à l'apparent manque de connaissances et/ou mécompréhension concernant notre rôle et nos missions.

En effet, cet événement constitue un choc pour l'ensemble des personnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation. Voir la responsabilité pénale d'un professionnel engagée pour des actes relevant de l'exercice normal et quotidien de ses missions représente un précédent d'une extrême gravité.

A cette gravité, s'ajoutent l'absence de protection fonctionnelle et de soutien institutionnel ainsi que le manque d'accompagnement hiérarchique.

La CGT insertion probation 92 et le SNEPAP-FSU 92 appellent l'ensemble des personnels à rejoindre la mobilisation intersyndicale organisée le 17 mars à 10h devant le Ministère de la Justice pour exprimer leur solidarité et dire STOP à ces pratiques !

Nous rappelons au Président du Tribunal Judiciaire de Nanterre que nous, CPIP, sommes aussi des agent-es **assermenté-es** du Ministère de la Justice, nous tenir pour complices d'infractions commises par autrui relève d'un renversement inacceptable des responsabilités.

Nous proposons nos services au Président du Tribunal Judiciaire de Nanterre : s'il constate auprès de ses agent-es un besoin d'information sur le rôle du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, ses missions et leur cadre légal, ou le statut des CPIP et DPIP, qu'il n'hésite pas à nous contacter. La CGT Insertion Probation 92 et le SNEPAP-FSU 92 organiseront avec plaisir des formations ou points d'information.

Nous invitons le Président du Tribunal Judiciaire de Nanterre à s'exprimer publiquement sur cette situation pour nous permettre de mieux comprendre comment ce regrettable événement a pu avoir eu lieu, et permettre d'avancer ensemble vers une Justice harmonisée au sein de notre département.

A Nanterre, le 12 mars 2026